

Le Contrat Municipal Etudiant

Le mot du Maire

En créant le « Contrat Municipal Etudiant », la Municipalité de Bonsecours a voulu s'inscrire dans une relation d'échange et de partage, donner un véritable sens civique à son action envers la Jeunesse et développer la solidarité entre les Bonauxiliens.

Ce dispositif permet à des jeunes étudiants, en contrepartie d'une aide financière attribuée par la Ville, de rendre service et de participer à la vie associative de la commune.

Il s'agit d'accompagner des collégiens dans leur travail personnel après les cours tout en les aidant à développer leur autonomie dans le cadre de l'Association ASPE (Accompagnement Scolaire du plateau-Est).

Créé en 2008 par la nouvelle Municipalité, ce dispositif, reconduit pour la onzième année consécutive, offre la possibilité aux étudiants d'intervenir une heure ou deux heures par semaine pendant 30 semaines de l'année scolaire.

Quel est le montant de l'aide financière ?

Pour l'année scolaire 2019-2020, la somme forfaitaire allouée par la commune de Bonsecours est de 270 € (pour 1 heure par semaine), de 540 € (pour 2 heures par semaine) et de 810€ (pour 3 heures par semaine). Cette somme sera versée en trois fois (fin décembre, fin mars, fin juin).

Qui peut bénéficier du Contrat Municipal Etudiant ?

Pour bénéficier de ce contrat, le candidat devra répondre aux critères suivants :

- habiter Bonsecours depuis au moins 2 ans,
- être titulaire du Baccalauréat,
- être inscrit dans une formation supérieure non rémunérée,
- être âgé de moins de 26 ans au moment de la signature du contrat,
- ne pas redoubler à partir de la 1^{ère} inscription plus d'une fois sur 3 ans.

Le dossier d'inscription disponible sur le site www.mairie-bonsecours.fr ou à la Mairie de Bonsecours doit être déposé accompagné de toutes les pièces justificatives listées ci-après à l'accueil de la mairie. Les candidatures seront étudiées par une Commission Municipale qui recevra chaque candidat pour un entretien début septembre.

Quels sont les justificatifs à fournir ?

Les pièces suivantes devront être fournies avec le dossier :

- une photocopie du livret de famille
- une photo d'identité
- une attestation de domicile sur les deux dernières années
- le diplôme du baccalauréat
- un justificatif d'inscription dans l'Enseignement Supérieur pour l'année scolaire 2019-2020
- un relevé d'identité bancaire
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- dernier avis d'imposition
- une lettre de motivation et un CV.
- un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) :
<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE20c>



DEMANDE DE CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Année scolaire 2019-2020

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Sexe : Nationalité :

N° de sécurité sociale :

Situation de famille : marié(e) célibataire union libre

pacsé(e)

Nombre d'enfants à charge :

Adresse :

N° de téléphone : Fixe : ; Mobile :

Adresse email :

Baccalauréat obtenu en :

Etudes poursuivies :

Niveau d'études :

Redoublant : oui non

Etablissement fréquenté :

Adresse :